

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-305

Avenant n°2 au marché 2022-309 – Acquisition et maintenance d'un système informatique métier de gestion des usagers du service de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°328-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 5ème Vice-Président,
- VU le marché n°2022-309 attribué au groupement d'entreprises SARL GESBAC ENVIRONNEMENT (mandataire) / NETVLM et notifié le 10/01/2023
- VU l'avenant 1 au marché 2022-309 notifié le 12/05/2023

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'avenant 1 présentant des montants erronés

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°2 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises SARL GESBAC ENVIRONNEMENT (mandataire) / NETVLM.

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+ 3 449.84 € HT). Le montant du marché est porté à 162 220.85 € HT soit 194 665.02 € TTC, soit une augmentation de 2.17 % (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 29 juin 2023

Le Vice-Président,

Jacky DROUET

Le Président,
Jean-Michel BRU

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230629-3-AU

Réception par le Préfet : 29-06-2023

Publication le : 29-06-2023

Acte mis en ligne le 5-07-2023